



## CAPD du mardi 12 septembre

### Compte-rendu Flash

Nous avons pris l'habitude d'envoyer un CR Flash dans les écoles afin de vous informer au plus vite des questions essentielles qui y ont été traitées. Ce CR sera suivi, bien évidemment, par un CR détaillé où l'intégralité des discussions abordées en CAPD sera consignée.

#### Ordre du jour :

- Mouvement départemental : phase d'ajustement (voir pièces jointes : second mouvement / résultats 3<sup>ème</sup> mouvement)
- Modifications de rentrée 2017 :
  - Pierre LAPENE (CPC Tarbes Ouest) fait fonction d'IEN maternelle et responsable de la formation sur 2 départements (32 ; 65) à titre provisoire suite au départ en retraite de André PUYAU.
  - Sandrine ROME (coordonnatrice REP) fait fonction de CPC Tarbes Ouest à titre provisoire.
  - Poste de coordonnateur REP : suite à une commission d'entretien Mme DUFAURET Véronique. Mme VALLEE assure l'interim de direction sur l'école Jean Moulin.
  - Paule DOS SANTOS : en détachement dans le secondaire / nommé après appel à candidature pour le poste de TICE Lannemezan : Stéphan JIMENEZ
  - Jean François CARILLON : en détachement dans le second degré
  - Jean Philippe GOVILLOT fait fonction de Directeur adjoint SEGPA Pyrénées
  - Mme MARCHIVES Directrice du Lapacca fait fonction de principale adjointe au collège Paul Eluard pendant la durée de l'absence du personnel titulaire du poste. Mme Gentner assure l'interim de direction au Lapacca.
- Affectation des PES 2017-2018
  - Ludovic FOVIAU concours externe : adjoint élémentaire Th Gautier Tarbes
  - Nicolas GESTAS concours externe : adjoint maternelle Voltaire Tarbes
  - Lisa BORDES concours Oc : adjoint maternelle Bousquet Séméac
  - Lauwy VALDEBOUZE concours Oc : adjoint élémentaire J Moulin Tarbes
  - Jacqueline BERGERET concours interne / pas de stage car instit
- Contingent supplémentaire d'intégration dans le corps des PE :
  - Sylviane BERTHOMIEU
  - Gilles BONNARD
  - Marc BOISSE DESPIAUX

• Inéats

- Katell DEVAUX (31)
- Isabelle MOMBET (31)
- Charlotte PUCHEU (31)
- Cécile ARROUY (31)
- Pauline SOUBIES (09) qui répond à l'appel à candidature académique pour le poste de conseille pédagogique en Occitan

Nous avons appris par le SNUipp64 que l'IA 64 demandait 20 inéats supplémentaires pour le 64. Cette demande est en cours de validation au rectorat à Bordeaux. A ce jour, l'IA n'a pas été sollicité par le 64.

• Exéats

- Hélène VIDAL PEREA (31)
- Clémence DELBOSC (31)
- Christie JUA N (81)
- Margot TRUJILLANO (31)

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collègues, d'autant que leur demande d'inéats pour notre département est souvent un long chemin ! Et bien sûr une bonne route à ceux qui quittent ce département !

Questions diverses

**1. PEMF**

Où en est-on du temps de décharge à 33% pour les PEMF ?

On attend la décision de la rectrice.

**2. Situation à Séméac**

La ville de Séméac accueille depuis cette fin d'été, plusieurs familles de migrants. A-t-on prévu un dispositif pour accueillir ces enfants ?

Un dispositif d'accueil est prévu avec l'aide de l'enseignant UPEAA.



**3. Contrats aidés**

Le gouvernement a annoncé la suppression de 23 000 contrats aidés dans l'Education nationale. Combien de suppression dans notre département ?

La suppression des contrats aidés ne concerne pas les missions d'AVS.

Dans les prochaines semaines, l'IA s'engage à honorer la totalité des notifications pour AVS.

Le nombre de recrutements n'a pas été précisé.

#### 4. PPCR

L'accord PPCR n'a pas été signé au niveau de l'Etat. L'avancement prévu dans ce cadre est-il toujours d'actualité ?



Les inspections faites du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 vont servir à gérer la campagne des promotions de 2017. 30% des collègues vont pouvoir être promus.

Sur la décision des critères liés à l'avancement, l'IA annonce qu'il n'y aura pas de groupe de travail avec les personnels mais que la décision reste départementale. Les années de travail paritaire pour l'ajustement des barèmes sont donc considérées caduques : l'IA veut reprendre la main.

#### 5. Contractuels

Des contractuels PE pour cette rentrée ? Que sont devenus les personnels recrutés sur ces postes ?

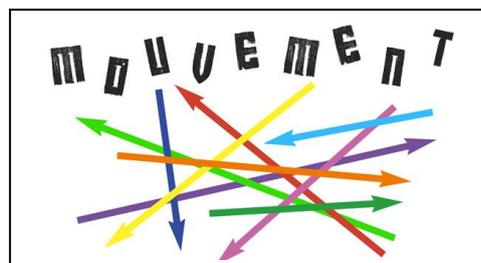
L'IA : « Je souris, c'était mon quotidien dans mon département précédent. C'était plusieurs centaines par an ».

Pas de recrutement envisagé mais l'hypothèse est conservée si besoin. Les contractuels employés n'ont pas été reconduits, mais seraient prioritaires en cas de recrutement.



#### 6. Second mouvement

Lors du second mouvement, il y avait 77 collègues sans poste et 60 postes disponibles donc les 17 derniers, donc

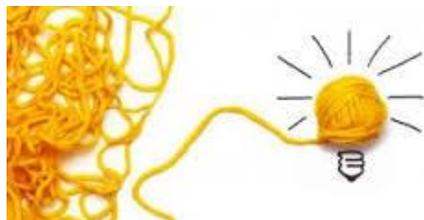


ayant les barèmes les plus petits, obtiennent des postes plus intéressants que le 60ème.

L'IA rappelle que règlementairement, le second mouvement n'existe pas. C'est une particularité locale. Il rappelle que les départements n'ont qu'un seul mouvement. La proposition du SNUipp semble a priori satisfaire l'administration (cf compte-rendu détaillé).

### 15. Notifications de poursuite de scolarité (ONDE)

Pas de réponse claire à cette question (cf compte-rendu détaillé).



### 16. Régime indemnitaire des personnels exerçant dans l'ASH

Une réforme des régimes indemnitaires des personnels exerçant dans l'ASH devait être mise en place à la rentrée 2017.

L'IA est en attente de la publication des textes.

Les indemnités des personnels exerçant dans l'ASH sont mises en place à la rentrée pour les collègues exerçant en SEGPA. L'IA n'a pas su répondre précisément dans le cas des collègues d'ULIS ou d'Etablissements spécialisés. Le SNUipp rappelle à l'IA que les SEGPA, ULIS et EtsSpé sont traités sur les mêmes bases. L'administration renvoie à un problème technique de logiciel de paie. (cf compte-rendu détaillé).



### 17. Grève

Pour la grève du 12 septembre, les personnels n'ont pas eu l'information pour la déclaration préalable ni pour la déclaration de non grève. Trop difficile pour l'administration de gérer les demandes de tous les collègues du département. L'administration va faire une proposition de fonctionnement. L'administration contactera individuellement les collègues qui ont déposé une déclaration préalable.